

**Sanctions et démonstration de l'éthique  
utilitariste selon John Stuart MILL dans  
*L'utilitarisme***

Présenté par Marc DORÉ sous la direction de M. Patrick LANG

Séminaire de philosophie morale et politique

Année universitaire 2013-2014

Licence 2 Philosophie - Université de Nantes

## 1. Éléments biographiques

John Stuart Mill, né en 1806 à Londres, est la « figure de proue » non seulement d'une philosophie mais également d'un « mouvement intellectuel, politique et social<sup>1</sup> » que forme l'utilitarisme au XIX<sup>e</sup> siècle et dont l'impact retentit encore aujourd'hui. Après sa crise morale de 1826 due au surmenage intellectuel et sous l'influence de son père James Mill (1773-1836) et de Jeremy Bentham (1748-1832), à qui il doit sa rigoureuse éducation, Mill se voit obligé de transmettre sa propre conception de l'éthique utilitariste dans son ouvrage *L'utilitarisme* publié comme livre en 1863. Là où son maître à penser Bentham expose dans ses *Principles of Morals and Legislation* de 1789 une éthique restreinte aux actions des juges et des législateurs, Mill pousse l'utilitarisme jusqu'aux « actions morales individuelles<sup>2</sup> ».

## 2. Introduction

L'utilitarisme de Mill participe à un devoir filial. En effet, sa rédaction restaure la pensée de ses pères James Mill et Jeremy Bentham, une éthique bien souvent critiquée et incomprise. Ce serait entre autres la philosophie qui consiste à « tout ramener au plaisir et même au plaisir sous sa forme la plus grossière<sup>3</sup> ». Face à cette méconnaissance de la doctrine, Mill, partisan d'une école inductive qui pose que « le bien et le mal, de même que la vérité et la fausseté, sont des questions d'observation et d'expérience », non « évidents *a priori*<sup>4</sup> », expose son analyse du *summum bonum*<sup>5</sup> dans le chapitre II de *L'utilitarisme*, en répondant aux objections, montrant ainsi ce que la doctrine utilitariste n'est pas et *ipso facto* ce qu'elle est : une promotion du bonheur général ; ou pour reprendre les termes de Bentham, « le plus grand bonheur du plus grand nombre, chacun comptant de manière égale<sup>6</sup> ». « Tout le problème pour Mill, est

---

<sup>1</sup> J. S. Mill, *L'utilitarisme* (1863), trad. C. Audard, Paris, PUF, 1998, présentation, p. 4.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 9.

<sup>3</sup> *Ibid.*, chap. II, p. 29.

<sup>4</sup> *Ibid.*, chap. I, p. 23.

<sup>5</sup> Locution latine : « souverain bien ».

<sup>6</sup> J. Bentham, *Introduction aux principes de morale et de législation* (1789) dans *Anthologie historique et critique de l'utilitarisme* par Catherine Audard, vol. I, Paris, PUF, 1999.

de créer des motivations désintéressées chez un être naturellement orienté vers lui-même<sup>1</sup>. » Car après tout, pourquoi devrions-nous promouvoir le bonheur général si notre bonheur personnel se trouve ailleurs ? C'est en réponse à cette question légitime que Mill établit ce qu'il appelle les « sanctions ultimes du principe d'utilité », et tente par une méthode spécifique, que nous exposerons en temps voulu, de démontrer le principe d'utilité ; autrement dit de prouver que non seulement le bonheur général est désirable<sup>2</sup> pour notre bonheur individuel, mais que c'est également la seule chose désirable en tant que fin ; et donc que la « promotion du bonheur<sup>3</sup> est la pierre de touche qui permet de juger la conduite humaine, (...) le critère de la moralité<sup>4</sup> ».

### 3. « Sanctions ultimes du principe d'utilité »

Le terme de « sanction » n'est ici pas à entendre au sens légal, c'est-à-dire au sens d'une punition imposée par une autorité à un individu qui enfreint une loi ou règle, quelle qu'elle soit ; mais plutôt comme « la manière dont le principe d'utilité impose des devoirs et des obligations<sup>5</sup> ». Autrement dit, les sanctions sont les motifs permettant d'obéir au principe d'utilité. Mill expose ces différentes sanctions et distingue les sanctions dites « externes » et les sanctions dites « internes ». Les sanctions externes constituent, comme le terme l'indique, les sources d'obligations morales extrinsèques d'un sujet et sont au nombre de deux : les relations avec autrui et les relations avec Dieu. Les sanctions internes, plus complexes, constituent les sources d'obligations dues aux sentiments internes d'un sujet.

---

<sup>1</sup> Mill, *op. cit.*, présentation, p. 14.

<sup>2</sup> En français, est désirable ce que nous pouvons désirer, mais également ce que nous devons désirer. Dans le chap. IV Mill joue avec la polysémie du mot, passe d'un sens à l'autre de manière non déterminée.

<sup>3</sup> Pour éviter bien des confusions, Mill aurait dû préciser « le bonheur général. »

<sup>4</sup> *Ibid.*, chap. IV, p. 93.

<sup>5</sup> *Ibid.*, chap. III, p. 69.

## A. Les sanctions externes

### a) Autrui :

Chaque individu peut penser que les relations entretenues avec autrui contribuent à son bonheur personnel ; « les hommes désirent effectivement le bonheur ; et quelque imparfaite que soit leur propre conduite, ils désirent et louent chez les autres toute conduite à leur égard dont ils pensent qu'elle promet leur propre bonheur<sup>1</sup> ». Et puisque de fait, chaque individu désire le bonheur<sup>2</sup>, le désir d'être estimé par nos semblables, la crainte de leur déplaire, « accompagné[s] de la sympathie ou de l'affection que nous avons pour eux<sup>3</sup> », constituent des motifs d'obéissance au service de l'éthique utilitariste.

### b) Dieu :

Sans entrer dans des spéculations d'ordre ontologique sur l'existence ou non d'un quelconque Dieu, Mill prend également en compte les motifs religieux : s'il est des hommes pieux qui croient que la promotion du bonheur constitue le critère du bien, alors ils « doivent croire nécessairement que c'est aussi ce que Dieu approuve<sup>4</sup> ». Ainsi, sur le même modèle que les relations que chaque individu entretient avec autrui, la crainte et l'amour de Dieu constituent également des motifs d'obéissance.

De par leur caractère externe (récompenses et peines, physiques et morales, procédant de Dieu ou d'autrui), ces sanctions sont purement intéressées. Il convient ici de faire la différence en anglais entre le terme « *expedient* », comme étant ce qui est simplement « instrumental pour une fin quelle qu'elle soit<sup>5</sup> », avantageuse à court terme, et « *useful* » comme ce qui contribue au bonheur. Les sanctions externes ne sont donc pas intéressées de manière avantageuse, elles seront alors qualifiées « d'utiles » car elles contribuent au bonheur.

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, chap. III, p. 71.

<sup>2</sup> Voir *démonstration du principe d'utilité* p. 8 du mémoire

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 71.

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 72.

<sup>5</sup> *Ibid.*, présentation, p. 7.

## B. Les sanctions internes

### a) La conscience morale

À la différence des sanctions externes, les sanctions internes sont inhérentes à l'esprit d'un sujet ; elles sont constituées des sentiments internes éprouvés par celui-ci. L'une de ces sanctions est établie par le sentiment de douleur, de déplaisir, ressenti lorsque nous agissons à l'encontre de notre devoir. Ce sentiment constitue « l'essence de la conscience<sup>1</sup> » lorsque celui-ci est désintéressé et lié à la pure idée de devoir. C'est ce sentiment bien connu du commun des mortels, qui s'appelle « avoir mauvaise conscience ». En réalité, ce sentiment est généralement mêlé, nous dit Mill, à de nombreux autres sentiments internes tels que : « l'amour », « la peur », « des souvenirs de notre passé », ou encore « l'humilité » ; certains de ces sentiments relèvent effectivement des sanctions externes : « toutes les formes de sentiment religieux », « l'estime de soi-même et le désir d'être estimé des autres ». C'est pourquoi il n'y a pas de franche limite entre les sanctions internes et externes, ce qui rend le sentiment de conscience morale très complexe et difficilement discernable *de facto*.

En outre, cette extrême complexité constitue chez un individu l'idée « d'obligation morale », et c'est précisément sur ce point que se crée un clivage entre la « morale transcendantale » kantienne et la morale utilitariste. En effet, là où Kant attribue à l'obligation morale une existence nécessairement objective, appartenant au domaine des « choses en soi<sup>2</sup> », Mill lui attribue de fait une existence purement subjective, inhérente à l'esprit de l'individu et motivée par les sentiments de celui-ci. Pour les « moralistes transcendants », l'obligation morale « n'existera pas *dans* l'esprit tant qu'on ne croira pas qu'elle a ses racines hors de l'esprit<sup>3</sup> ». Autrement dit, une personne ne sera soumise à aucune obligation morale, à aucun sentiment de devoir, si ce sentiment n'existe pas hors de l'esprit, dans le domaine des « choses en soi » ; en effet un danger persiste si cette personne se dit à elle-même : « ce que j'appelle ma conscience n'est qu'un sentiment dans mon esprit<sup>4</sup> », alors, lorsque ce sentiment cesse, nous pouvons

---

<sup>1</sup> Mill explique que « sa force contraignante consiste dans l'existence d'une masse de sentiments » (...) qui, si nous allons à l'encontre du devoir, « vont sans doute inévitablement peser sur nous sous forme de remords. » Et c'est essentiellement cela qui constitue l'essence de la conscience. *Ibid.*, p. 73.

<sup>2</sup> Voir E. Kant, *Fondement pour la métaphysique des mœurs* (1785), et l'introduction à la *Métaphysique des mœurs* (1797) dans : *Métaphysique des mœurs* I, trad. A. Renaut Ed. GF Flammarion, 1994.

<sup>3</sup> Mill, *op. cit.* chap. III, p. 75.

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 75.

raisonnablement penser que l'obligation qui en découle cesse également. Pour Mill, il y a là un véritable fossé entre « l'idéal transcendantal » kantien, et la réalité effective. « Suis-je obligé d'obéir à ma conscience<sup>1</sup> ? » Question à laquelle un moraliste transcendantal répondrait positivement ; or nous pouvons observer qu'effectivement, nos actions ne coïncident pas toujours avec ce que nous dicte notre conscience, c'est en proportion de nos sentiments internes et de l'intensité de ceux-ci que nous agissons finalement. Voilà pourquoi certaines actions inconsidérées seront qualifiées « d'inconscientes », car bien que certaines d'entre elles soient accomplies en toute conscience et connaissance de cause, ce n'est pas cette conscience qui a finalement poussé l'agent à agir de telle ou telle manière, mais bien ses propres sentiments internes et subjectifs.

## b) Le sentiment social

Ce qui constitue sans aucun doute la sanction ultime de l'éthique utilitariste est le « principe puissant dans la nature humaine (...) du désir de vivre en harmonie avec nos semblables » ; principe qui tend « à se renforcer sous l'influence d'une civilisation en progrès<sup>2</sup> ». Pour Mill, l'état social est naturel pour l'homme<sup>3</sup> ; de ce fait un individu ne se considère que comme « membre d'un corps social<sup>4</sup> ». En outre, toute société doit se fonder sur la consultation des intérêts de chacun de ses membres : « Entre des égaux, une société ne peut exister que s'il y a un accord pour prendre en considération de manière égale les intérêts de tous<sup>5</sup>. » C'est sur ce principe que se fonde l'éthique utilitariste, cela depuis Bentham et son *Greatest happiness principle* qui pose « le plus grand bonheur du plus grand nombre, chacun comptant de manière égale<sup>6</sup> ». De par ce principe, l'individu en vient « comme instinctivement à être conscient de lui-même comme d'un être qui tient naturellement compte des autres<sup>7</sup> ». De plus, sous l'influence des sanctions externes et notamment de la relation entre individus, ce sentiment social

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, p. 75.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 78.

<sup>3</sup> Chez Mill, ce n'est pas parce qu'une chose est acquise qu'elle n'est pas pour autant naturelle. Ici, Mill n'emploie pas le mot « naturel » au sens de ce qui est « inné ». La parole est innée chez l'homme ; mais la capacité que nous avons à parler de manière intelligible et sensée est une chose que nous acquérons avec l'expérience. Pour autant, nous parlons de cette manière tout à fait naturellement ; sur le même principe, la sociabilité nous est acquise, mais se développe naturellement en nous.

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 79.

<sup>5</sup> *Ibid.*

<sup>6</sup> Voir note 6 de notre introduction.

<sup>7</sup> *Ibid.*, p. 80.

ne peut qu'être renforcé ; et poussé à son idéal, il « empêcherait l'individu de désirer une condition avantageuse pour lui-même dont les autres ne pourraient bénéficier<sup>1</sup> ». Enfin, plus l'humanité est en progrès ou du moins tend à progresser, en diminuant les conflits d'intérêts, les inégalités de toutes sortes, etc., plus le sentiment social augmente également.

Mill précise que ce sentiment social est évidemment présent avec plus ou moins de force selon les individus ; tout le monde ne peut pas « éprouver cette totale sympathie avec les autres<sup>2</sup> », et heureusement ; cela empêcherait toute marge de progression, que certains désaccords rendent possible, dans la vie de chaque individu. Mais sous l'influence d'une éducation qui tend à l'apprentissage et l'application de ce sentiment d'harmonie entre les individus, et au développement d'un sentiment social, une personne « ne peut se résoudre à considérer le reste de ses semblables comme des rivaux » en désirant leur échec pour « assurer son propre succès<sup>3</sup> ». Dès le chapitre II, Mill met un point d'honneur au rôle que tient l'éducation dans le progrès humain ; il dénonce « l'état déplorable de l'éducation et de l'organisation sociale » de son époque, et affirme que tout « esprit cultivé (...) trouvera dans tout ce qui l'entoure des sources inépuisables d'intérêt, que ce soient les objets de la nature, les œuvres d'art, l'imagination poétique, les événements historiques, les coutumes de l'humanité passée et présente ainsi que ses perspectives futures » et « rien, dans la nature des choses, ne s'oppose à ce qu'un développement mental permettant de s'intéresser de manière intelligente à ces objets de contemplation ne soit un lot de chaque habitant d'un pays civilisé. (...) Or, un développement bien supérieur est déjà un fait assez répandu, même à notre époque, pour que l'on puisse largement préfigurer les progrès possibles de l'espèce humaine. (...) Dans un monde où tant de choses méritent notre intérêt et sont une source de plaisir, où tant de choses demandent également à être corrigées et améliorées, toute personne possédant ne serait-ce que le minimum nécessaire de capacités morales et intellectuelles est capable de mener une vie qui peut être qualifiée d'enviable<sup>4</sup> ». En outre, si le sentiment d'harmonie était « enseigné comme une religion et que toute la force de l'éducation, des instructions et de l'opinion soit dirigée (...) de manière à ce que chaque personne grandisse depuis l'enfance entourée de tous côtés à la

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, p. 81.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 83.

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> *Ibid.*, chap. II, p. 43 à 45.

fois par la profession et la pratique de cette foi, (...) personne, capable de comprendre cette conception, n'aura de doute quant à l'efficacité de la sanction ultime dont dispose la doctrine morale du Bonheur<sup>1</sup> », à savoir le sentiment social.

## 4. Démonstration du principe d'utilité

L'utilitarisme est un « conséquentialisme » ; autrement dit, ce sont les conséquences d'une action qui doivent être jugées, non ses motifs ou le caractère de l'agent. Ce faisant, « les questions portant sur les fins sont, en d'autres termes, des questions sur ce qui est désirable<sup>2</sup> ». En outre, l'éthique utilitariste posant pour principe que le bonheur est ce qui est désiré, il s'agit donc ici de montrer dans un premier temps que le bonheur est désirable puis, dans un second temps, que c'est la seule chose désirable en tant que fin. Mill prend préalablement une précaution de méthode : il n'est pas possible de démontrer des principes ; car une démonstration consiste précisément à démontrer des propositions à partir de principes déjà établis, d'où l'impossibilité de les démontrer. Mais Mill prétend classer la proposition « seul le plaisir est désirable » dans la catégorie des principes premiers et l'argument qu'il développe consiste précisément à démontrer ce principe par déduction sous forme de dérivation.

### A. Le bonheur est désirable

L'argumentation de Mill se déroule en deux étapes. Dans un premier temps, il déduit un hédonisme éthique subjectif d'un hédonisme psychologique. C'est-à-dire qu'au même titre qu'une chose est visible parce que de fait nous la voyons, une chose est désirable parce que de fait, nous la désirons. Donc puisque tout homme désire son propre bonheur (hédonisme psychologique), alors le bonheur est désirable pour telle personne (hédonisme éthique subjectif). Dans un second temps, Mill déduit un hédonisme éthique objectif d'un hédonisme éthique subjectif : le bonheur général est désirable (hédonisme éthique objectif) dans la mesure où chacun désire son propre bonheur (hédonisme éthique subjectif). Mill semble ici commettre une erreur logique apparente qui consiste à passer d'un jugement descriptif (X est Y) à un jugement normatif (X doit être Y).

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, chap. III, p. 82.

<sup>2</sup> *Ibid.*, chap. IV, p. 85.



Cette erreur logique est appelée « sophisme naturaliste ». En effet « la réalité est que « désirable » ne signifie pas « ce qui peut être désiré » au même titre que « visible » signifie « ce qui peut être vu ». Le désirable désigne simplement ce qui doit être désiré ou mérite d'être désiré ; tout comme le détestable ne désigne pas ce qui peut mais ce qui doit être détesté. (...) Une fois cela compris, il n'est plus plausible de dire que le seul critère que nous ayons du désirable, c'est qu'il soit effectivement désiré<sup>1</sup> ». Catherine Audard, dans sa présentation de l'ouvrage de Mill, explique à ce propos qu'en réalité « on peut comprendre Mill différemment à la lumière de ce qu'il dit de la distinction entre le motif et la fin de l'action : que les hommes recherchent le bonheur ne décrit pas leur comportement de fait, car souvent ce qu'ils désirent ne les rend pas heureux ; c'est seulement un idéal de la conduite rationnelle qui permet de l'évaluer<sup>2</sup> ».

## B. Le bonheur est la seule chose désirable en soi

Il s'agit désormais de prouver que non seulement le bonheur est désirable, mais qu'on ne désire jamais autre chose que celui-ci en tant que fin. Or, une des objections adressées à l'utilitarisme est que de fait, nous pouvons désirer autre chose en soi que le bonheur. Nous pouvons par exemple désirer la vertu ; et non comme moyen d'atteindre une fin supérieure mais comme une fin en soi. Pour Mill, il est bien évident que la vertu doit être désirée, mais qu'en plus, elle doit l'être pour elle-même. Mais la vertu n'est strictement distincte du bonheur que pour le langage et la désirer pour elle-même ne « s'écarte en rien du principe du plus grand bonheur<sup>3</sup> » ; car il ne faut pas penser la vertu comme un moyen au service d'une fin supérieure que constitue le bonheur, mais comme une partie de cette fin, autrement dit comme une partie du bonheur. « Car les éléments du bonheur sont très variés et chacun d'entre eux est désirable en soi et non pas seulement comme une partie qui vient grossir un agrégat<sup>4</sup>. » Ainsi, une personne qui désire la vertu en elle-même la désire non pour atteindre le bonheur, mais comme une partie de son propre bonheur. De ce point de vue, il n'y a effectivement rien que nous désirons en soi si ce n'est le bonheur. Rappelons que Mill définit le bonheur dans le

---

<sup>1</sup> G. E. Moore, *Principia Ethica* (1903), trad. M. Gouverneur revue par R. Ogien, Paris, PUF, 1999, chap. III, p. 118 ; cf. aussi la note 2 p. 3 du présent mémoire sur la polysémie du mot « désirable ».

<sup>2</sup> Mill, *op. cit.* présentation, p. 16.

<sup>3</sup> *Ibid.*, chap. IV, p. 88.

<sup>4</sup> *Ibid.*, chap. IV, p. 88.

chapitre II comme « plaisir et absence de douleur<sup>1</sup> ». Il va donc de soi que ceux qui désirent les éléments du bonheur (par exemple la vertu) pour eux-mêmes les désirent « soit parce que la conscience qu'ils en ont est agréable soit parce la conscience d'en être dépourvu est une peine<sup>2</sup> ». Par conséquent, nous dit Mill, d'une part, « considérer un objet comme désirable (sauf quand on le désire pour ses seules conséquences) et le considérer comme agréable, sont une seule et même chose » ; et, d'autre part, « désirer quelque chose, sans s'en faire une idée proportionnellement agréable, est une impossibilité physique et métaphysique<sup>3</sup> ». G. E. Moore souligne dans son ouvrage *Principia Ethica* (1903) que ces deux affirmations ne reposent que sur deux sophismes : le premier consiste à confondre les fins et les moyens : « ce qui n'est qu'un moyen en vue d'une fin est identique à ce qui constitue une partie de cette fin<sup>4</sup> » ; le second consiste, dans la seconde affirmation, à confondre la pensée d'un objet plaisant avec la pensée plaisante d'un objet.

## 5. Conclusion

En conclusion de tout ce qui vient d'être dit, il apparaît dans son ouvrage *L'utilitarisme*, particulièrement dans le chapitre III traitant des « sanctions ultimes du principe d'utilité » et dans le chapitre IV démontrant le principe du plus grand bonheur du plus grand nombre, que Mill réussit à soumettre l'éthique utilitariste à la raison et au calcul afin de lui donner le caractère scientifique qu'elle mérite, et répond à l'objectif fixé : une transition du bonheur individuel vers le bonheur général. En outre, les objections établies contre Mill, en particulier comme celles qui, suite à la publication de 1863, parcourent le XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècle, ou contre l'éthique utilitariste en général, ne sont vraiment « intelligibles qu'à l'intérieur du champ conceptuel défini par Mill<sup>5</sup> ».

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, chap. II, p. 31.

<sup>2</sup> *Ibid.*, chap. IV, p. 92.

<sup>3</sup> *Ibid.*, chap. IV, p. 94.

<sup>4</sup> G. E. Moore, *op. cit.*, chap. III, p. 124, à propos des pages 90 et 91 du chap. IV de *L'utilitarisme*.

<sup>5</sup> J. S. Mill, *op. cit.*, présentation, p. 4.

## Références bibliographiques

J. S. Mill, *L'utilitarisme* (1863), trad. C. Audard, Paris, PUF, 1998.

J. S. Mill, *Essai sur Bentham* (1838), trad. P. Thierry, Paris, PUF, 1998.

J. Bentham, *Introduction aux principes de morale et de législation* (1789) dans Catherine Audard (dir.), *Anthologie historique et critique de l'utilitarisme*, vol. I, Paris, PUF, 1999.

E. Kant, *Fondement pour la métaphysique des mœurs* (1785), et l'introduction à la *Métaphysique des mœurs* (1797) dans : *Métaphysique des mœurs* I, trad. A. Renaut, Paris, GF Flammarion, 1994.

G. E. Moore, *Principia Ethica* (1903), trad. M. Gouverneur revue par R. Ogien, Paris, PUF, 1999.

## Table des matières :

1. Éléments biographiques .....	2
2. Introduction.....	2
3. « Sanctions ultimes du principe d'utilité » .....	3
A. LES SANCTIONS EXTERNES .....	4
a) <i>Autrui</i> : .....	4
b) <i>Dieu</i> : .....	4
B. LES SANCTIONS INTERNES .....	5
a) <i>La conscience morale</i> : .....	5
b) <i>Le sentiment social</i> : .....	6
4. Démonstration du principe d'utilité.....	8
A. LE BONHEUR EST DÉSIRABLE .....	8
B. LE BONHEUR EST LA SEULE CHOSE DÉSIRABLE EN SOI .....	9
5. Conclusion .....	10
Références bibliographiques.....	11